



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 novembre 2021

LANCEMENT DU GUIDE DE LA JUSTICE DES MINEURS

A l'occasion du 32^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), la direction de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la Justice publie le [Guide de la justice des mineurs](#), avec les éditions Playbac. Ce guide recense les droits du mineur victime, à protéger ou confronté à la justice.

Prévenir, détecter, protéger l'enfance en danger mais également sanctionner de manière adaptée les mineurs en fonction de leurs actes, sont des missions essentielles pour le ministère de la justice. Les acteurs judiciaires sont au cœur de la prise en charge des mineurs, qu'ils soient victimes ou en rupture avec la loi pénale.

La justice des mineurs est l'affaire de tous et il apparaît essentiel qu'elle soit plus largement connue et comprise. C'est tout l'enjeu de ce guide pédagogique et ludique, qui, en un seul et même ouvrage, décrit comment le droit français prend en compte les mineurs avec des procédures spécifiques et des acteurs spécialisés. Il explique, sous une forme ludique, le fonctionnement de la justice française et les procédures applicables aux mineurs ainsi que l'accompagnement auquel ils ont droit. Si une meilleure connaissance des fondements et du fonctionnement de cette justice particulière contribue à mieux protéger les mineurs, elle permet également de prévenir la délinquance.

Ce *Guide de la justice des mineurs* est destiné aux professionnels de la protection de l'enfance, non-juristes, aux adolescents et à tous ceux s'intéressant à ce sujet. Il a pour objectif d'améliorer la prise en charge des enfants en danger, des enfants victimes et des jeunes confiés à la protection judiciaire de la jeunesse grâce à une meilleure connaissance des droits et devoirs de chacun.

C'est ainsi en assurant une parfaite connaissance des droits des mineurs auprès des professionnels de l'enfance et une bonne articulation entre l'action de l'autorité judiciaire, des services de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse, que nous garantirons une protection continue et efficace aux jeunes qui en ont besoin.

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux

Tél : 01 44 77 63 15

secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr

presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse